



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022



Du 1^{er} au 8 décembre 2022
Vote électronique



**Le vote électronique
sera clôturé.
Vous pouvez vous connecter
jusqu'à 16 h 00.**



Connectez-vous !

Pour voter aux élections professionnelles connectez-vous dès maintenant à la plateforme de vote NEOVOTE afin de choisir vos représentants du personnel qui siégeront aux instances.

Pour la connexion votre identifiant transmis par voie postale et votre donnée personnelle (matricule figurant sur le bulletin de paie) sont nécessaires.

Le vote électronique est possible jusqu'au JEUDI 8 DECEMBRE 2022 - 16 h 00.

Rappels



Vous pouvez voter à partir d'un téléphone portable, d'une tablette, d'un ordinateur professionnel ou personnel quel que soit l'endroit et l'heure.

Ou



Vous pouvez voter à partir d'une borne de vote mise à disposition :

- A Balata,
- A la PFL (Mangot-Vulcin).

Infos pratiques

Les listes des candidats sont disponibles sur le site de NEOVOTE.

Vous avez directement accès aux scrutins correspondants à votre situation administrative.

A l'issue de vos choix, vos votes deviennent définitifs par la saisie de votre mot de passe (cf modalités de connexion au site de vote).

Exercez votre droit de vote.